

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 12 mars 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

#### Préscolaire

Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants manger leur collation, le lavage des mains et faire des jeux libres à l'intérieur. Interactions positive entre les enfants et les éducatrices furent observées.

#### Scolaire

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur. Le ratio est respecté pour les 2 groupes pendant l'inspection.

original signé par  
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2024

Date

original signé par  
Louise Desrochers

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2024

Date